



BASE DE DEFENSE MARSEILLE-AUBAGNE

CONDITION DE VIE AU TRAVAIL

LA DECADENCE !

Par note express, le Commandant de la Base de Défense Marseille-Aubagne décidait de nouvelles mesures relatives aux conditions de travail, à savoir les conditions de prise du repas le vendredi midi, des personnels civils de la base de défense Marseille-Aubagne.

Sous le prétexte d'économies budgétaires, les personnels civils seraient considérés comme des « PASSAGERS » le vendredi midi et devraient acquitter le prix fort du repas pratiqué aux personnels hors ministère des armées ; c'est littéralement scandaleux !!

FO-DEFENSE a saisi par courrier le commandant de la base de défense.

FO-DEFENSE rappelle que deux instances officielles le CTBdD et le CHSCT BdD se sont tenues respectivement les 4 et 7 mars dernier, au cours desquels aucune information n'a été communiquée concernant ce projet.

Dans tous les Ministères, l'Etat développe une politique d'action sociale qui a pour objet d'améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans le domaine de la restauration. Cela se traduit par une participation financière, au prix des repas servis dans les restaurants administratifs et inter administratifs sous forme d'une subvention.

La subvention versée à l'organisme gestionnaire est calculée en fonction du nombre de repas servis aux agents dont l'indice brut de traitement est au plus égal à 563 pour l'année 2018 et 567 à compter du 1er janvier 2019. Cette prestation repas, appelée également « prime ASA », (1,24 euro par repas en 2018) est déduite directement du prix du repas acquitté par chaque agent civil mangeant.

Il nous est opposé des critères (cycle de travail, journée de travail supérieure à 7heures, être en service) qui n'ont aucun fondement réglementaire.

FO DEFENSE rappelle que le cycle de travail au Ministère des Armées a été fixé par l'accord cadre ministériel « DEFENSE » relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail du ministère de la défense du 11 juillet 2001, dont le principe est basé sur 5 jours. S'agissant des emprises de Rendu, Audéoud, Ganteaume et Ste Marthe, **FO DEFENSE** affirme que plusieurs formations de ces emprises ont un cycle de travail à 5 jours. A ce titre, la pause méridienne du vendredi midi ne présente aucun caractère différent à celui des autres jours de la semaine. Il n'y a donc pas lieu de créer un particularisme du vendredi midi pour les agents civils du Ministère des Armées.

FO DEFENSE ne se satisfait pas d'un report d'application de ces mesures. FO DEFENSE demande le retrait immédiat de ces dispositions et le retour à une tarification égale à celle des autres jours de la semaine. Rappelons ici que les agents civils du MINARM s'acquittent journalièrement du prix de leurs repas.

FO DEFENSE entend être au plus près des préoccupations des agents en cette période où le pouvoir d'achat est bien trop malmené par nos gouvernants et ne laissera pas les agents civils être des victimes collatérales.

Marseille, le 8 avril 2019